

Validation des acquis de l'expérience

La VAE, les différentes étapes :

1/Prendre contact avec la cellule VAE du Cnam de votre région

Consultez l'offre de formation du Cnam et ciblez la certification ou le diplôme le plus en adéquation avec votre expérience. Prenez rendez-vous avec un conseiller VAE du centre Cnam de votre région en remplissant la fiche contact sur [le site d'inscription Div@](#)

Un livret de recevabilité vous est remis après étude de votre demande et de votre profil. Il est destiné soutenir votre demande de financement.

2/ Réalisation du dossier de VAE

Pour vous aider, le Cnam met à votre disposition tous les moyens nécessaires: accompagnement personnalisé, référentiels, etc. Tout au long de la préparation et de la rédaction de votre dossier, vous bénéficiez de l'appui d'un conseiller agréé par le service Compétences et validations du Cnam. Il s'agit avant tout d'un travail personnel qui s'inscrit dans la durée.

3/ Soutenance devant un pré-jury composé d'intervenants professionnels de l'Enass

Une fois votre dossier constitué, il est soumis à un jury composé d'enseignants et enseignantes de l'Enass et de la Direction de l'École.

4/ Jury plénier du Cnam qui statue sur le dossier du candidat au vu du positionnement de pré-jury.

Une fois votre dossier constitué, il est soumis à un jury composé du corps professoral de l'Enass, qui se réunit trois fois par an. Le jury se prononce pour une validation totale ou pour une validation partielle.

Le candidat obtient une VAE totale, dans ce cas, le Cnam lui délivre le diplôme

OU

Le candidat obtient une VAE partielle, dans ce cas, le candidat devra compléter son cursus en validant les Unités d'Enseignements manquantes. Dans ce second cas :

Les cours se déroulent tous à Paris et en semaine

Le candidat devra suivre le planning de cours de la promotion en cours (pas de dérogation possible)

[En savoir plus sur la validation des acquis](#)

Contact : validationdesacquis@lecnam.net

<https://www.enass.fr/formations/validation-des-acquis-de-l-experience/validation-des-acquis-de-l-experience-954397.kj>